

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 76 (1925)
Heft: 5

Artikel: Trois mémoires vaudois du XVIIIe siècle sur l'économie forestière : Mémoire sur l'Economie des Bois en General, demandé par l'Illustre Chambre des Bois de Berne à Calame, premier pasteur d'Echallens
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les dépenses ont diminué durant les trois dernières années pour toutes les catégories de propriétaires. Les frais de façonnage et de transport, en particulier, montrent une tendance réjouissante et continue à la baisse. Ils étaient, par m³: de 8,70 fr. en 1921, de 6,70 fr. en 1922, de 6,30 fr. en 1923, alors que pendant la période 1907/1911, ils s'élevaient en moyenne à 2,80 fr. seulement. L'augmentation comporte ainsi encore 125 % si l'on compare aux années d'avant-guerre.

Le rendement brut des forêts de la Suisse, y compris les forêts privées, s'élève à environ 100 millions de francs par an. C'est dire quelle est leur grande importance économique.

Une partie de ce fascicule de la Statistique forestière est consacrée au commerce des bois de la Suisse avec l'étranger. Toute cette intéressante partie peut être facilement résumée. Notre pays importe à nouveau de l'étranger des quantités de bois de toutes catégories qui augmentent chaque année. En 1922, l'excédent d'importation portait presque uniquement sur le bois de feu fourni surtout par la Tchécoslovaquie et la France. En 1923, cet excédent est constitué pour un quart par du bois d'œuvre que livrent essentiellement la Tchécoslovaquie, l'Autriche, l'Allemagne et la France. L'Allemagne est devenue pour nous un fournisseur de bois moins important qu'autrefois. Pour l'Autriche, c'est le contraire.

Notre exportation des bois continue à être dirigée exclusivement sur la France (60—70 %) et l'Italie (25—35 %).

Mais en voilà assez pour donner une idée de la richesse des renseignements contenus dans la dernière publication de l'Inspection fédérale des forêts. Si nous ajoutons qu'elle est présentée très clairement, bien imprimée et que dans leur sobre brièveté les explications des tabelles contiennent l'essentiel, nous aurons suffisamment montré qu'elle présente le plus réel intérêt.

H. Badoux.

Trois mémoires vaudois du XVIII^e siècle sur l'économie forestière. **Mémoire sur l'Economie des Bois en General, demandé par l'Illustre** **Chambre des Bois de Berne à Calame, premier pasteur d'Echallens.¹**

L'Illustre Chambre a sans doute en vue ces deux objets, l'un de rétablir

¹ Ce mémoire, qui constitue une précieuse contribution à l'histoire de la sylviculture vaudoise, fait suite à ceux publiés au *Journal forestier* par M. A. Barbey en 1915 et par M. Leo Weisz en 1923 (pages 192—195). Nous le devons encore à l'obligeance de ce dernier auquel nous adressons ici l'expression de notre vive reconnaissance. *La Rédaction.*

les bois qui sont ruinés ou simplement dégradés, l'autre c'est de conserver ceux qui sont en bon état, et cependant en retirer tout l'usage auquel ils doivent fournir.

Pour rétablir les bois ruinés ou dégradés.

D'abord il faut les fermer, pour empêcher surtout les bêtes à cornes d'y entrer. Il y en a qui croient que cela est suffisant pour repeupler un bois, parce que dans les bois fermés il y croît beaucoup de buissons d'épine etc. dans lesquels la semence venant à tomber et les cochons n'y pouvant pénétrer, ils germent et croissent et repeuplent le bois, mais cette manière est très longue, produit un bois fort inégal et de mauvaise venue.

Il est une autre méthode plus courte, plus sûre de repeupler un bois et qui produit des plantes plus belles et de même âge. C'est de partager un bois en cinq ou six parties égales et les plus aprochantes du carré, de couper tous les Bois qu'une partie renfermeroit, la labourer et la semer de Gland ou de Faïne, la tenir bien fermée jusques à ce que la cime du dit bois soit hors de l'atteinte des bêtes à cornes, ce qui ne va guerre au-dela de la quarte feuille, alors l'on peut l'ouvrir, pour ceux qui y ont droit de pâturage et faire la même opération sur une autre partie qui la touche, ayant soin de commencer toujours du coté du Midy.

Car si l'on commençoit par les parties septentrionales la hauteur des bois qui seroit aux parties méridionales ombrageroit les portions qu'on veut repeupler et leur empêcheroit de pousser et de croître, outre le préjudice que ce nouveau bois recevrait de se voir exposé au vent froid du Nord; au lieu qu'en commençant du côté du Midy ce nouveau bois est à couvert des vents du Nord et exposé au plein Midy, les plantes poussent en plus grande quantité et s'élèvent plus vite.

Dans moins de trente ans, votre Bois est renouvelé sans que ceux qui y ont droit de pâturage en aient été sevrés que sur une cinquième partie.

L'on peut retablir un bois par la *plantation*, ce qui est moins préjudiciable au pâturage.

Voici deux choses qu'il faudroit observer: l'une c'est de mettre les plantes plus proches qu'on ne fait ordinairement, une seconde c'est d'avoir soin au moins une année d'avance d'émonder tous les chênes qu'on veut transplanter, bien prendre garde de ne pas offenser la cime et n'y laisser que deux ou trois petites branches, que l'on aura encore soin lorsqu'on la transplantera de les couper à deux ou trois doigt distant du tronc en prenant toujours bien garde de ne couper ni d'offenser la cime, moyenant quoi la sève ayant pris son cour et coulant dans les mêmes canaux les arbres s'élèveront considérablement et lorsqu'ils seront parvenus à une certaine grosseur on pourra les éclaircir, observant d'en porter avec la plante le plus de terre qui pourra s'y tenir attachée aux racines.

(A suivre.)